

Formulaire de demande de location régulière Foyer 2018-2019

L'AGL gère les locations de quatre salles ayant chacune leurs spécificités. Le Foyer est la plus petite d'entre elles. Elle peut accueillir une vingtaine de personnes, pour des activités de type café-débat, groupe de discussion, soirées-jeux, petites conférences,...

Toutes les informations « techniques » sur la salle sont à retrouver sur le site de l'AGL, section Nos Salles.

Elle est disponible à prix réduit pour toute une série d'activités, qui ne pourraient se dérouler ailleurs, que ce soit pour une question de disponibilité, de logistique, ou de prix.

Le prix à la journée pour les initiatives étudiantes est de 12,5€, et 25€ pour les initiatives non étudiantes ou lucratives.

Ce montant est indicatif. Pour les locations régulières, le montant peut être adapté, en concertation avec le locataire, en fonction de chaque projet.

Les demandes sont à adresser au maximum jusqu'au Lundi 9 juillet à l'adresse agl@aglouvain.be
La réponse à votre demande vous parviendra à partir de début août.

Nous demandons un maximum d'informations de contact, afin de pouvoir vous joindre le plus efficacement possible pour l'organisation, et en cas de problème quelconque.

De même, nous demandons un descriptif du projet et des activités le plus complet possible, afin de sélectionner de manière adéquate les projets, et d'évaluer la cohérence avec les valeurs de l'AGL.

Ce formulaire concerne les locations qui ont lieu à une certaine régularité, nous demandons que vous choisissiez un jour et une heure de location, ainsi que leur fréquence sur le mois.

Ainsi, si vous souhaitez louer le Foyer un vendredi par mois de 18h à minuit, ou tous les mardis de 13h à 14h, et selon le projet, les dispositions ne seront pas les mêmes, le coût pourra être adapté.

Nous avons donc besoin du maximum d'informations, pour adapter au mieux le contrat à chaque projet.

Enfin, nous souhaitons que vous remettiez un projet de calendrier de location, reprenant donc l'ensemble des locations du ou des deux quadrimestres. Ce projet pourra être adapté jusqu'à la signature du contrat, moyennant les disponibilités du Foyer. Après signature du contrat, nous souhaitons au maximum réduire les changements, pour éviter les erreurs de communication, et de surcharger le travail des jobistes et des permanents.

